



Date et heure du RDV : .....

Date d'enregistrement : ..... N° PACS : .....

ENTRE : \_\_\_\_\_

ET : \_\_\_\_\_

## **LE PACS NE PEUT ETRE ENREGISTRÉ QUE SUR DOSSIER COMPLET**

### Pièces à fournir :

- ✓ Pièce d'identité en cours de validité de chacun des partenaires  
(carte d'identité, passeport, ou titre de séjour) ORIGINALE + PHOTOCOPIE
- ✓ Acte de naissance (copie ou extrait avec filiation)
  - moins de 3 mois pour le partenaire de nationalité française
  - moins de 6 mois pour le partenaire de nationalité étrangère( + *légalisation ou apostille sur acte étranger **si nécessaire** et/ou traduction par un traducteur juré en France*)
- + le cas échéant :
  - acte de mariage avec mention de divorce
  - acte de décès du conjoint ou partenaire décédé
- ✓ Attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune  
(art.515-2 du code civil)
- ✓ Convention de PACS

### Cas particuliers :

- Vous êtes majeur(e) protégé(e) :**
  - Sous curatelle : extrait du dernier RC et copie du jugement + autorisation du curateur
  - Sous tutelle : extrait du dernier RC et copie du jugement + autorisation du tuteur
- Vous êtes de nationalité étrangère :**
  - Certificat de coutume moins de 6 mois (Consulat)
  - Attestation de non PACS moins de 3 mois  
(Service Central d'État Civil ou sur [rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr))
  - Si vous résidez en France depuis plus d'un an : attestation de non-inscription au Répertoire Civil (Service Central d'État Civil ou sur [rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr))



## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON-PARENTÉ, DE NON-ALLIANCE ET DE RESIDENCE COMMUNE**

**Nous soussigné(e)s :**

NOM .....

Prénom(s) .....

Né(e) le .....

à .....

et

NOM .....

Prénom(s) .....

Né(e) le .....

à .....

### **Attestons sur l'honneur (1) :**

qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ni d'alliance susceptible d'empêcher la souscription d'un pacte civil de solidarité (article 515-2 du code civil) (2)

que nous avons établi notre résidence commune à l'adresse suivante :

.....  
.....

Fait à Tourcoing le : .....

**Signatures :**

**1<sup>er</sup> partenaire**

**2<sup>nd</sup> partenaire**

1° Extrait de l'article 441-7 du Code Pénal :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

2° Il est impossible de conclure un PACS entre : parent et enfant, grand parent et petit enfant, frère et sœur, tante et neveu, oncle et nièce, beau-parent et gendre ou belle-fille.